Communes de moins de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT de RENNES

Élection du maire et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal 15 Nombre de conseillers en exercice 15

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'An deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FEINS.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme BEAUSSIRE Mélanie , M. BIARD Pierrick, M. BODINAUD Stéphane , M. BOSCHER Matthieu, Mme BOYER Pia , M. FOUGLÉ Alain, Mme FRADIER Isabelle, M. HONORÉ Jean-Yves, Mme LAMBERT Mélanie, Mme LEGRY Christèle, M. MAGRAS André, Mme OLLIVEAUX Anne-Cécile, Mme PACHECO Nathalie, M. PIHUIT Anaud , Henri PORCHER.

Absents: Néant

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FOUGLÉ Alain, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. M . Jean Yves Honoré. a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2- Élection du Maire

2.1. Présidence de l'assemblée

M. Henri PORCHER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Pia Boyer M. Stéphane Bodinaud

2. 3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le

conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours du scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2. 4. Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électe	oral)0
d - Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	15
f - Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
FOUGLÉ Alain	14	Quatorze
HONORÉ Jean-Yves	1	Un

2. 5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

2. 6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du Maire

M. FOUGLÉAlain a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 - Élection des adjoints

Sous la présidence de M. FOUGLÉ Alain élu Maire, (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-7 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1 - Élection du premier adjoint

3.1. 1. - Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électe	oral)0
d - Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	15
f - Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
HONORÉ Jean-Yves	13	Treize
BODINAUD Stéphane	2	Deux

3.1. 2. - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

3.1. 3. - Résultats du troisième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

3.1. 4. - Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. HONORÉ Jean-Yves a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.2 - Élection du deuxième adjoint

3.2. 1. - Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électora	al) 0
d - Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e – Nombre de suffrages exprimés [b - c – d]	15
f - Majorité absolue	8

	INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFF
--	---------------------------------	----------------

CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
PORCHER Henri	11	Onze
BIARD Pierrick	3	Trois
BODINAUD Stéphane	1	Un

3.2. 2. - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

3.2. 3. - Résultats du troisième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1. 4. - Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. PORCHER Henri a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.3 - Élection du troisième adjoint

3.3. 1. - Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d - Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e – Nombre de suffrages exprimés [b - c – d]	18
f - Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PACHECO Nathalie	9	Neuf
PIHUIT Arnaud	6	Six

3.3. 2. - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3. 3. - Résultats du troisième tour de scrutin

- a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e Nombre de suffrages exprimés [b c d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3. 4. - Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mme PACHECO Nathalie a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès verbal, dressé et clos, le 28 mai 2020 à 20 heures / minutes en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, (ou son remplaçant) le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire (ou son remplaçant)

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés par le poste de $2^{\text{ème}}$ adjoint de se faire connaître.

M. propose sa candidature.

Mme propose sa candidature.